

Liste des maladies nécessitant une éviction

Cette liste des maladies nécessitant une éviction a été établie dans le but de préciser et de clarifier les mesures à prendre dans le cadre du traitement des maladies les plus courantes - les informations sont tirées du « Guide médical de votre enfant » -. Cette liste n'est donc pas exhaustive et toutes autres maladies infectieuses ou virales devront également être soignées à la maison.

Dans tous les cas, et indépendamment des « délais » prévus dans le tableau ci-dessous, il est important que l'enfant revienne seulement lorsqu'il est réellement dans un bon état général.

La liste ci-dessous est issue des « recommandations romandes et tessinoises d'éviction (pré scolaire) pour maladie transmissible.

Maladie	Attitudes éducatives
Angine streptocoques	<ul style="list-style-type: none"> • Eviction • Retour possible après 24 heures de traitement antibiotique si l'état de l'enfant le permet
Bronchiolite	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil normal en garderie dès que l'état général de l'enfant le permet
Bronchite et bronchopneumonie	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil normal en garderie dès que l'état général de l'enfant le permet.
Cinquième maladie	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil normal en garderie dès que l'état général de l'enfant le permet.
Conjonctivite	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation médicale souhaitable. L'enfant doit pouvoir conserver un bon état de santé général (l'inflammation de l'œil ne doit pas restreindre le champ visuel)
Faux croup	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil normal en garderie dès que l'état général de l'enfant le permet.
Fièvre	<ul style="list-style-type: none"> • La famille est appelée lorsque l'enfant a une température égale ou supérieure à 38.5 et vient chercher son enfant dans les meilleurs délais. • Délai de 24 heures avant tout retour en collectivité
Gastro-entérite : toutes causes	<ul style="list-style-type: none"> • Eviction dictée par incapacité présumée de l'institution à maintenir une hygiène suffisante en présence d'un jeune enfant présentant des diarrhées importantes ou fréquentes • Retour possible après l'arrêt complet de la diarrhée si l'état général de l'enfant le permet. • La famille doit venir chercher son enfant dès la 3ème selle liquide ou vomissements

Gastro-entérite : Norovirus en situation d'épidémie authentifiée	<ul style="list-style-type: none"> • Eviction • Retour possible 48 heures après arrêt des symptômes principaux
Grippe	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil normal en garderie dès que l'état général de l'enfant le permet.
Laryngite, laryngotrachéite	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil normal en garderie dès que l'état général de l'enfant le permet.
L'impétigo	<ul style="list-style-type: none"> • Eviction • Retour 72 heures après la première prise de l'antibiotique.
Oreillons	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil en garderie normal mais mesures d'accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> - Contrôler statuts vaccinaux de tous (enfants et adultes) - Proposer vaccination aux sujets non vaccinés - Proposer 2ème dose aux sujets ayant reçu une seule dose.
Poux de tête	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil normal si traitement terminé.
Pied main bouche	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil normal en garderie dès que l'état général de l'enfant le permet.
Roséole	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil normal en garderie dès que l'état général de l'enfant le permet.
Rougeole	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil normal en garderie dès que l'état général de l'enfant le permet. • Retour possible dès le 4ème jour suivant le début de l'éruption. • Déclaration obligatoire au médecin cantonal
Scarlatine	<ul style="list-style-type: none"> • Eviction • Retour possible après 24 heures de traitement antibiotique si l'état de l'enfant le permet
Varicelle	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil normal en garderie dès que l'état général de l'enfant le permet • L'institution informe les parents de la présence de varicelle dans ses murs, lesquels informent le médecin de l'enfant.

Nous remercions par avance les parents de bien vouloir se conformer strictement à ces consignes qui, respectées par chacun, permettent de limiter de manière substantielle la propagation des maladies aux autres enfants et au personnel éducatif.